

Le 28 janvier 2026

RETARDS DE PAIE : LES CONTRÔLEURS BESOIGNENT, L'ADMINISTRATION ENCAISSE



Le protocole signé par le SNCTA, la CFDT et FO avec l'administration avait une promesse claire : toujours plus de flexibilité, toujours plus de contraintes opérationnelles, le tout avec un trafic en constante augmentation... en échange d'une rémunération.

La réalité est tout autre : les contraintes sont déjà en place, pleinement appliquées dans les organismes depuis presque 2 ans, mais les rémunérations correspondantes, elles, peinent à arriver.



LE PAIEMENT DES OPTIONS

La rémunération des options est désormais structurellement en retard. Les options 2024 et 2025, n'ont été que partiellement payées en fin d'année dernière, parfois avec plus d'un an de décalage. De plus, la part fixe mensuelle, qui devait être de 345€ bruts selon l'accord protocolaire, a été abaissée à 269€ (montants augmentés de 10% pour CDG). À ce jour, il manque encore la moitié des parts variables des options 1 et 1+ de 2025, ainsi que la totalité de l'option 3 de 2025, annoncées pour février. Pire, faute d'un texte publié dans les temps, la part fixe sera payée avec retard.

Il faut le dire clairement : les organisations syndicales signataires du protocole s'avèrent incapables de faire respecter par la DGAC les engagements qu'elles ont elles-mêmes négociés. **L'administration avance, sécurise les flexibilités dont elle a besoin, mais les contreparties financières sont repoussées, fractionnées, virtuelles.**

Comme si cela ne suffisait pas, un décret publié le 30 décembre dernier, discrètement entre la dinde et le trou normand, autorise désormais la DGAC à payer ce qu'elle doit aux agents sur les deux exercices comptables à venir. En clair : les ICNA deviennent officiellement des organismes de crédit qui prêtent à taux zéro à la DGAC. Cela représente parfois des sommes à 5 chiffres, sans intérêts, sans visibilité, sans calendrier fiable. **Les retards de paiement ne sont plus des accidents : ils sont devenus un mode de gestion.**

Pendant que l'administration accentue les contraintes et encaisse les gains de productivité, les ICNA deviennent des variables d'ajustement budgétaire. L'UNSA-ICNA le refuse.

Les ICNA ont droit à une rémunération versée dans les délais et à des engagements respectés. Ils n'ont pas vocation à financer cette DGAC qui les maltraite, ni à subir l'impuissance de ceux qui ont signé en leur nom un accord déséquilibré au profit d'une administration sans scrupules.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr